**COMMUNE DE MEGEVETTE**

# Procès-verbal du Conseil Municipal
# Jeudi 17 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

***Délibération n°32-2026***
Présents : 9
Votants : 11

--

***Délibération n°33-2026 à 37-2026***
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.
Convocation en date du 11 septembre 2026.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, CHATELAIN Magali, DECROUX Rémy, DECROUX Béatrice, GUEGUEN Frédéric, MEYNET-CORDONNIER Max, MICHELENA Yves (à partir de la délibération n° 33_2026), MOLLIAT Jean-Baptiste, MOREL-VULLIEZ Marion, PERRET Gladys.
ABSENTS EXCUSES : BOSSON Catherine (pouvoir à DECROUX Béatrice), DUMAS Maryline (pouvoir à Frédéric GUEGUEN), PARCHET Géraldine, PESTRE Jérôme
ABSENTS : BOSSON Nicolas
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Rémy DECROUX

## ORDRE DU JOUR

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. MODIFICATION DE LA DELIBERATION D10_2026 DU 02/04/2026 PORTANT DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
3. ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2027
4. DEMANDE D'AIDE – TRAVAUX SYLVICOLES – PROGRAMME SYLV'ACCTES
5. CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE
6. MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE
7. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE
8. REMBOURSEMENT D'AVANCE DE FRAIS A UN AGENT COMMUNAL
9. URBANISME
10. DIVERS

## DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Rémy DECROUX est désigné secrétaire de séance.

## LECTURE ET APPROBATION DES PROCES-VERBAL DES 23 AVRIL, 5 JUIN ET 9 JUILLET 2026

Les procès-verbaux sont approuvés.

## 1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

➢ Décision n°1 : Virement de crédits – Budget général :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|---|---|
| D 2031 Frais d'études | | 4 080.00 € |
| **TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles** | | **4 080.00 €** |
| D 21314 Bâtiments culturels et sportifs | 4 080.00 € | |
| **TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles** | **4 080.00 €** | |

- Décision n°2 : Entreprise L'ATELIER GEVAUX – Fabrication et pose de barrières de ponts - Ancienne fruitière, pour un montant de 2 016.00 € TTC
- Décision n°3 : Entreprise Chatel Décor – Peinture appartement communal, pour un montant de 1 572.96 € TTC

## 2. MODIFICATION DE LA DELIBERATION D10_2026 DU 02/04/2026 PORTANT DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
***N°32_2026***

**VU** la délibération D10_2026 du 2 avril 2026 portant délégations du conseil au Maire ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de supprimer la mention du seuil de 5 000 € HT fixée au 4° de la délibération D10_2026 ;

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines des attributions de cette assemblée.

Monsieur le Maire rappelle l'alinéa 4° relatif à la délégation générale en matière de commande publique de la délibération D10_2026 du 2 avril 2026 :

*« 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et de signer tout devis d'un montant inférieur à 5 000 € HT. »*

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, il est proposé de supprimer la mention du seuil de 5 000 € HT relatif aux devis.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**
**à l'unanimité,**

**MODIFIE** le 4° de la délibération n° D10_2026 portant délégation du conseil au maire ;

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat :
4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

## 3. ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2027
***N°33_2026***

*Monsieur MICHELENA Yves rejoint l'Assemblée à 19h53.*

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Florent DUBOSCLARD de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en **2027** en forêt communale relevant du Régime Forestier.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année **2027** présenté ci-après :

| Parcelle | Type de coupe (1) | Volume présumé réalisable (m3) | Surface à parcourir (ha) | Année prévue doc. Gestion (2) | Proposition ONF (3) | Justification ONF (si modification) | Année décision propriétaire (4) | Mode de commercialisation | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | Vente avec mise en concurrence (sur pied) | Vente avec mise en concurrence (unité mesure) | Contrat Bois façonné | Autre vente gré à gré | Délivrance |
| D | AMEL | 297 | 4,5 | 2027 | 2027 | ONF-CF-Raison sylvicole- Niveau du capital forestier | | | | X | | |
| K | IRR | 770 | 10 | 2027 | 2027 | ONF-CF-Raison sylvicole- Niveau du capital forestier | | X | | | | |

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, notamment pour signer toute pièce relative à la vente des coupes de produits sanitaires ou accidentels désignés par l'ONF.

## 4. DEMANDE D'AIDE – TRAVAUX SYLVICOLES – PROGRAMME SYLV'ACCTES N°34_2026

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2026.

La nature des travaux est la suivante :

- Traitement de la régénération naturelle au TRICO (répulsif contre les ongulés) sur la parcelle P (surface de 4ha)
- Mise en place d'un enclos, protection en lattis bois pour un linéaire de 100 m sur la parcelle P
- Dégagement de plantations de Mélèze en enrichissement sur une surface parcourue de 1 ha (500 plants) en parcelle P et R
- Plantation en enrichissement de 150 Mélèzes sur la parcelle T, sur une surface parcourue de 0.5 ha

Le montant estimatif des travaux est de 8479,00 euros HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇨ **Dépenses subventionnables 3695,00 € (nature et montant total)**
* Montant de l'aide sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : **3695,00 €**
* Montant total des aides : **3695,00 €**

* Montant total du l'autofinancement communal des travaux aidés : **4784,00 € H.T**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**
**A l'unanimité**

**APPROUVE** le plan de financement présenté ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet ;

**SOLLICITE** l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux concernés ;

**DEMANDE** à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide.

## 5. CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE N°35_2026

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1425-1 ;
**Considérant** les dispositions financières des conventions, conclues à titre gratuit et ne donnant lieu à aucune contrepartie financières ;
**Considérant** que l'entretien, le remplacement et la gestion des Lignes se font aux frais de l'Opérateur d'immeuble.

Pour réaliser les travaux d'installation, de gestion et d'entretien de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique, le SYANE a attribué une délégation de service public à la société ALTITUDE INFRA HAUTE-SAVOIE, filiale du groupe ALTITUDE INFRASTRUCTURE.

La Société ALTITUDE INFRA HAUTE-SAVOIE sollicite la commune dans le cadre d'une convention d'installation, de gestion et d'entretien des lignes de communication électronique pour le raccordement des immeubles communaux situé au 52 route de la vallée du Risse et 72 Descente du Choeur - 74490 Mégevette.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**
**à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes des conventions de passage entre la commune de Mégevette et la Société ALTITUDE INFRA HAUTE-SAVOIE ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et financiers relatifs à l'application de la présente délibération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et tout autre document relatif à l'application de la présente délibération.

## 6. MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE

***N°36_2026***

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

**Vu** la délibération D35_2023 en date du 21 septembre 2023 portant création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2ème classe ;

**Considérant** la nécessité d'élargir l'emploi de secrétaire de mairie à tous les grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de modifier l'emploi de rédacteur principal de 2ème classe et de l'élargir aux grades de rédacteur territorial et rédacteur principal 1ère classe à compter du 04 octobre 2026.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°,6°. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de rédacteur territorial principal 2ème classe. Les candidats devront justifier de diplôme conséquent et d'une expérience professionnelle minimum de deux ans.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**
**à l'unanimité,**

**DECIDE** d'adopter la modification de l'emploi de rédacteur principal 2ème classe et de l'élargir aux grades de rédacteur territorial et rédacteur territorial principal 1ère classe. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## 7. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

La délibération est ajournée.

## 8. REMBOURSEMENT D'AVANCE DE FRAIS A UN AGENT COMMUNAL

***N°37_2026***

L'agent technique de la commune de Mégevette a avancé les frais de réparation d'une roue sur un véhicule communal pour un montant de 134,90 €.

Il convient de le rembourser pour l'avance des frais sur justificatif.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**
**à l'unanimité,**

**APPROUVE** le remboursement des frais de consultation engagés par l'agent technique la réparation d'une roue sur un véhicule communal, sur justificatif, pour un montant de 134,90 € ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- **DEVIS**

Parking bibliothèque :

- Entreprise BERTHAUD TP : 11 872,08 € TTC €
- Entreprise Gervais : 15 941,70 € TTC
- DB Construction : 38 136 € TTC

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise BERTHAUD TP.

Beton désactivé :

- SAEV : 11 134.80 € TTC
- DB Construction : 24 666 € TTC

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SAEV.

Fuite à l'Auberge :

- Entreprise Meynet Frédéric : 2 394 € TTC

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise MEYNET Frédéric.

Plafond appartement T3 – Ancienne Poste :

- Entreprise Chatel Décor : 1 572.96 € TTC

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Chatel Décor.

Passage couvert Ecole :

- Entreprise Naturel Charpente : 4 317.60 € TTC

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Naturel Charpente.

Brasseurs d'air Ecole :

- Entreprise CARME : 9 873.96 € TTC

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise CARME.

Une subvention de 400 € par appareil installé est versée par l'Académie, dans la limite de 10 équipements par établissement, soit 4 000 €.

Captage des Ravières / Jottis :

- Entreprise BERTHAUD TP : 75 294 € TTC (devis incomplet)
- Entreprise FAVRAT MTP Sarl : 86 251,20 € TTC

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise FAVRAT MTP Sarl.

## ➢ URBANISME

| N° de dossier | Déposé le | Demandeur | Terrain | Commentaires | Accordé le / Refusé le |
|---|---|---|---|---|---|
| PC0741742 600002 | 17/06/26 | BRUNEL BERTILLE | 136 Chemin de la Culaz | Déconstruction de structure + reconstruction à neuf avec extension. | Avis favorable le 13/08/2026 |
| DP0741742 600015 | 29/06/26 | GEORGES CHRISTIANE | 132 Route du Rafour | Aménagement d'un local technique au sein d'une annexe existante. | Avis favorable le 21/07/2026 |
| DP0741742 600016 | 02/07/26 | BRAZY VANESSA | 854 Route du Château | Aménagement des combles, création de 3 ouvertures en toiture (vélux) | Avis défavorable le 23/07/2026 |
| DP0741742 600017 | 22/07/26 | VALLET FLORIAN | 798 Route de Lemy | Création de 2 fenêtres sur face ouest. Couleur identique à la façade de la maison. | Avis favorable le 13/08/2026 |
| DP0741742 600014M01 | 29/06/26 | COMWATT EQUIPEMENT POUR M. LORANG PHILIPPE | 443 Route de Lemy | Modification du calepinage des panneaux : passage en 1 ligne de 6 panneaux en portrait. | Avis favorable le 06/08/2026 |
| DP0741742 600018 | | BRAZY VANESSA | 854 Route du Château | Création de 3 ouvertures en toiture (vélux) *(Sans l'aménagement des combles)* | Dde de pièces complémentaires le 07/09/26 |
| DIA0741742 600001 | 25/08/26 | RAFFIN-RENAND pour COLLAY-VEDRINE | 865 Route de la Valée du Risse | | Le Maire n'exerce pas son droit de préemption |

## ➢ DIVERS

- **Chalets de La Bray** : Les habitants souhaitent remplacer la cuve d'eau de 1 000 L par une cuve de 3 000 L. Une convention devra être signée avec la commune.
- **Travaux route de Miribel** : Procédé Gramair - Semaine 40.
- **Achat de terrain aux Fornets** : Deux parcelles à vendre (C1335 de 1 555 m² et C 1839 de 1325 m²). La commune va demander une proposition de prix.
- **Garderie périscolaire/Cantine** : Angèle MOREL-VULLIEZ a été recrutée pour la surveillance des enfants durant la pause méridienne.
- **Entretien des locaux :** L'entreprise Mr NET effectue désormais le ménage à l'école (en plus de la mairie).
- **Frelon asiatique :** La CC4R a fourni des pièces à frelons à distribuer aux apiculteurs. Chaque piège est numéroté et une convention est signée pour répertorier le nombre de frelons piégés. Si des nids de frelons sont repérés, la mairie doit être prévenue pour destruction.
- **Enquête publique SCOT** : L'enquête est consultable en mairie du 07/09/2026 au 09/10/2026. Le commissaire enquêteur assure des permanences en mairie : 07/09/2026 (15h00-17h00), 23/09/2026 (10h00 - 12h00), 09/10/ 2026 (10h00 à 12h00).
- **Gazette de Mégevette** : Le prochain numéro recense les informations de septembre à fin janvier (en plus du bulletin annuel).

- **Repas des Ainés** : Dimanche 13 décembre 2026.
- **Téléthon :** Samedi 28 novembre 2026 (à confirmer) : organisation d'une marche gourmande.
- **Inauguration de l'Espace de jeux** : Samedi 17 octobre 2026 à 14h00.
- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :**

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLÉANTS |
|---|---|
| - BEL Chantal | - MOLLIAT Jean-Baptiste |
| - BOSSON Nicolas | - PESTRE Jérôme |
| - CHATELAIN Magali | - DUPUIS Fabrice |
| - BROIZAT Michel | - BLANC Céline |
| - DECROUX Rémy | - DUMAS Marilyne |
| - GRIVAZ Hervé | - GARCETE-AQUINO Gladys |

- **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :**

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLÉANTS |
|---|---|
| - GAVARD Frédéric | - COSTA Janine |
| - ANDREOLI Danielle (épouse GRILLET) | - BINAUD Laurence |
| - LECOURT Mélanie | - MEGEVET Jean-Luc |
| - DECROUX Béatrice | - MOREL VULLIEZ Marion |
| - GERVAIS Jean-Claude | - RUCKEBUSCH Jean-Luc |
| - MAUBERT Alain | - THABUIS Olivier |
| - LAYAT Arnaud | - LEMAIRE Bernard |
| - CHEVAILLER Jean-François | - GERVOIS Sonia |
| - RANVEL Claudine | - BUCHACA Joël |
| - BOCHATON Maryse | - SECCO Laëtitia |

*La séance est levée à 22h00.*

**DATE DE LA PROCHAINE REUNION**
**DU CONSEIL MUNICIPAL :**
**JEUDI 15 OCTOBRE 2026**

M. le Maire,
MAX MEYNET-CORDONNIER

Secrétaire de séance,
M. DECROUX Rémy